



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

à Pau, le 12 janvier 2021

LE PRÉFET FERME 9 POINTS DE PASSAGES A LA FRONTIÈRE ESPAGNOLE

Dans le contexte de renforcement de la lutte contre le terrorisme, un contrôle de la circulation transfrontière à l'intérieur l'espace Schengen est nécessaire.

Dans la perspective de renforcer et de rationaliser les contrôles à la frontière espagnole, le préfet des Pyrénées-Atlantiques décide donc, en accord avec la direction générale des étrangers en France (DGEF) du ministère de l'intérieur, et après avoir échangé avec les trois délégués des communautés autonomes d'Aragon, de Navarre et du Pays basque, de fermer à compter du 14 janvier 2021 et jusqu'à nouvel ordre les points de passage autorisés suivants :

- Navette Maritime Hendaye ;
- Hendaye – Pont de Marchandises ;
- Col de Lizuniaga RD406 ;
- Col de Lizarrietta RD306 ;
- Route de Sare – Venta Berrouet RD4 ;
- Col d'Ispéguy RD949 ;
- Les Aldudes ;
- Port de Larrau RD26 ;
- La Pierre Saint-Martin RD132.

Les véhicules et piétons sont invités à emprunter les points de passage transfrontalier suivants :

- Hendaye – Pont Saint-Jacques ;
- Hendaye – Pont de Béhobie ;
- Hendaye – Biriadou ;
- Col d'Ibardin ;
- Dancharia ;
- Arnéguy ;
- Tunnel et col du Somport ;
- Col du Pourtalet.

Ces fermetures temporaires auront un impact limité sur la fluidité de la circulation et l'activité économique transfrontalières. Elles ont fait l'objet, à cet effet, de discussions avec le conseil départemental et la direction interrégionale des routes atlantiques (DIRA).

**Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr | [@prefet64](https://twitter.com/prefet64)